

Inter Caux Vexin

#1
MAG

JANVIER 2022

L'INFO DE VOTRE TERRITOIRE



DOSSIER

LA CCICV C'EST QUOI ?

GRAND ANGLE

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

EDITO

Je tiens tout d'abord aux côtés des élus du conseil communautaire, débiter cet éditorial en vous souhaitant une excellente année 2022.

Que cette nouvelle année vous apporte joie et réussite dans vos projets, mais surtout la santé, qui prend une valeur toute particulière à cet instant. Depuis Mars 2020, notre quotidien a changé. Nous avons subi les confinements,

les obligations, les contraintes et progressivement nous nous sommes habitués à vivre avec le virus. Je souhaite très sincèrement que la vaccination nous permette de retrouver notre vie d'avant.

Malgré ce contexte sanitaire si particulier, l'exécutif communautaire travaille activement sur plusieurs thématiques structurantes pour notre territoire. Nous avons délibéré cet été en devenant l'autorité organisatrice de la mobilité, avec la volonté d'amplifier nos actions dans plusieurs directions : définir une stratégie claire de mobilité, identifier des solutions adaptées à notre territoire ou en accompagnant la mise en place de projets particuliers, qui seront nécessairement gérés sur le temps long, au regard des investissements qu'il faudra mobiliser.

Vous aurez le loisir de retrouver dans ces pages quelques sujets traités pour le bien vivre sur notre territoire :

Le plan Climat Air Énergie Territorial, qui nous permettra de mieux nous préparer au changement climatique. Les Relais

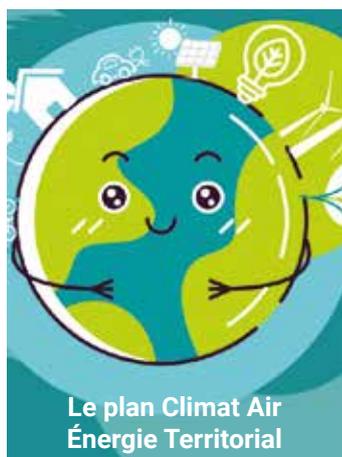
Petite-Enfance, points de référence et sources d'information sur l'ensemble des modes d'accueil de nos enfants sur Inter Caux Vexin. Ou les déchetteries communautaires, réparties sur trois sites pour plus de facilité d'accès.

Je vous laisse à présent découvrir ce magazine en vous souhaitant une très bonne année 2022.



Eric HERBET
Président

Anceaumeville
Les Authieux-Ratiéville
Auzouville-sur-Ry
Beaumont-le-Hareng
Bierville
Blainville-Crevon
Bois d'Ennebourg
Bois-Guilbert
Bois-Hérault
Bois l'Evêque
Boissay
Bosc-Bordel
Bosc-Edeline
Bosc-Guérand-Saint-Adrien
Bosc-le-Hard
Buchy
Cailly
Catenay
Claville-Motteville
Clères
Cottévrard
Elbeuf-sur-Andelle
Ernemont-sur-Buchy
Eslettes
Esteville
Fontaine-le-Bourg
Fresne-le-Plan
Fresquiennes
Frichemesnil
Grainville-sur-Ry
Grigneuseville
Grugny
Héronchelles
La Houssaye-Béranger
La Rue-Saint-Pierre
La Vaupalière
La Vieux-Rue
Le Bocasse
Longuerue
Martainville-Epreville
Mesnil-Raoul
Mont-Cauvaire
Montigny
Montville
Morgny-la-Pommeraye
Pierreval
Pissy-Pôville
Préaux
Quincampoix
Rebets
Roumare
Ry
Servaville-Salmonville
Sierville
Saint-Aignan-sur-Ry
Saint-André-sur-Cailly
Saint-Denis-le-Thiboult
Saint-Georges-sur-Fontaine
Saint-Germain-des-Essourts
Saint-Germain-sous-Cailly
Saint-Jean-du-Cardonnay
Sainte-Croix-sur-Buchy
Vieux-Manoir
Yquebeuf



Le plan Climat Air
Énergie Territorial

P.6

GRAND ANGLE

P.3 Dossier

La CCICV, c'est quoi ?

P.6 Grand angle

Le plan Climat Air Énergie Territorial

P.8 Focus

Les Relais Petite-Enfance

P.9 LEADER

L'Europe s'engage

P.10 Environnement

Les déchetteries

P.11 Actus

Directeur de publication : Eric Herbet

Rédaction : Service communication

Conception/réalisation : Service communication

Photos/illustrations : Service communication -
Macrovector / Freepik

Impression : Imprimerie Leclerc

Tirage : 26 500 exemplaires

Communauté de communes Inter Caux Vexin

Siège social

252, route de Rouen

76750 Buchy

Tél. : 02 35 34 73 74

www.intercauxvexin.fr

La communauté de communes Inter Caux Vexin

C'EST QUOI ?



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

64
communes

55 000
habitants

1
Président

15
Vice-Présidents

84
élus
communautaires

6
commissions
thématiques



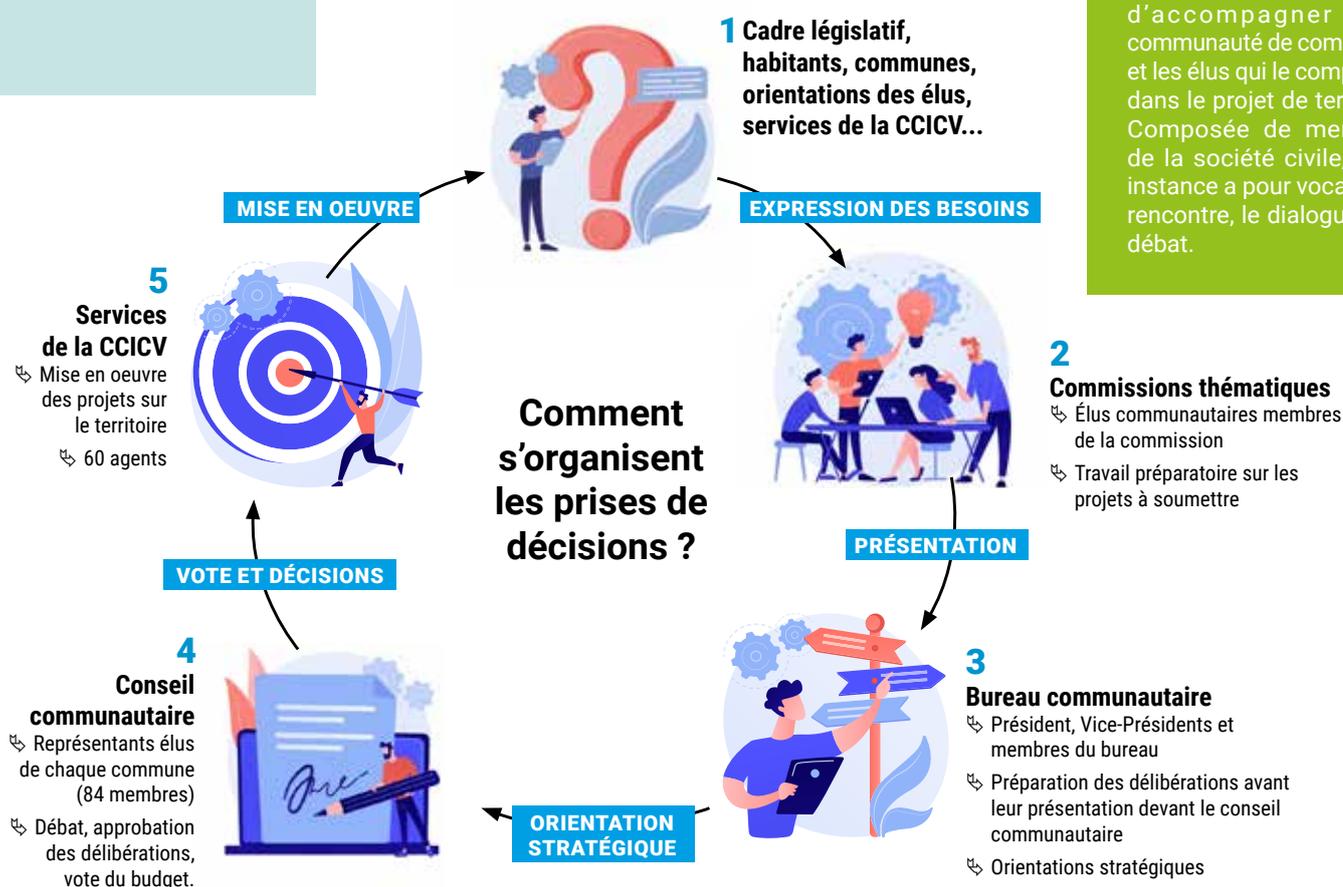
Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). **Autrement dit, c'est une structure regroupant plusieurs communes autour d'un projet de territoire commun.**

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) est ainsi présente au cœur de votre quotidien au travers de **compétences obligatoires** (gestion des déchets, aménagement de l'espace, développement économique) **optionnelles** (entretien de la voirie, action sociale, aménagement numérique) et **facultatives** (organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes, randonnée).

Comment sont désignés les représentants ?

Les représentants de la communauté de communes sont élus au suffrage universel lors du scrutin des élections municipales. **Chaque commune du territoire est ainsi représentée par au moins un délégué et, au plus, huit délégués selon sa taille démographique.** Les délégués communautaires sont élus pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2026 pour la mandature en cours.

Retrouvez la liste de vos représentants sur www.intercauxvexin.fr



Le conseil de développement, la société civile au service du territoire :

Dans un esprit de concertation, la mise en place du conseil de développement permet d'accompagner la communauté de communes et les élus qui le composent dans le projet de territoire. Composée de membres de la société civile, cette instance a pour vocation la rencontre, le dialogue et le débat.

Composée de 64 communes, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin améliore, jour après jour, le quotidien des 55 000 habitants qui font vivre le territoire.

Découvrez les équipements communautaires et les compétences de la CCICV au travers d'une journée avec la famille Vallée.

Madame Vallée retrouve une collègue sur l'aire de covoiturage proche de son domicile. Ensemble elles traverseront le territoire pour se rendre au travail.

3 aires de covoiturages sur le territoire

7h00

13h30

Sa matinée de travail terminée, Monsieur Vallée se rend à la déchetterie pour y déposer ses déchets non recyclables.

3 déchetteries communales : Bosc-Le-Hard, Buchy, M...

Madame Vallée arrive sur son lieu de travail. Elle est éducatrice de jeunes enfants dans une crèche de la Communauté de communes.

3 lieux multi-accueil crèche / halte-garderie

7h30

7h45

Le petit Stéphane est déposé par son papa chez son assistante maternelle. Dans la matinée, ils participeront à un atelier animé par une éducatrice au Relais Petite-Enfance (RPE).

3 Relais Petite Enfance

8h00

Après avoir déposé ses deux enfants à l'école, Monsieur Vallée prend la route pour sa matinée de travail. Son entreprise, installée sur une zone d'activités communautaires, a pu bénéficier de l'accompagnement de la CCICV pour le choix de son implantation et de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour la construction de ses locaux.

9 zones d'activités économiques avec un emplacement stratégique

13h00

Hervé, l'aîné, emprunte le transport scolaire mis à sa disposition par la CCICV pour se rendre avec ses camarades de classe à la piscine sur le temps scolaire. Pendant ce temps Arnaud, le cadet participe à une activité artistique organisée dans le cadre du dispositif Ludiculture.

**Transport scolaire vers les piscines
Organisation du dispositif Ludiculture destiné aux écoliers de maternelle.**

Madame Vallée termine sa journée de travail. Avec sa collègue, elles décident d'aller faire quelques longueurs à la piscine André Martin avant de rentrer à leur domicile.

1 piscine communautaire à Montville : cours de natation et animations toute l'année

15h30

terminée,
nd à la
oser ses

autaires :
Montville



16h00

L'ainé des enfants découvre un nouveau sport au travers du dispositif Ludisports.

Organisation du dispositif Ludisports, destiné aux écoliers du CP au CM2.

18h00

Arnaud se rend à l'école de musique pour son activité éveil musical.

La CCICV soutient l'apprentissage de la musique pour les enfants âgés de 3 à 18 ans en versant une aide annuelle au fonctionnement des associations labellisées « école de musique » sur son territoire.



16h30

Avant d'aller récupérer ses enfants, Madame Vallée passe à l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin pour se renseigner sur les itinéraires de randonnée et sur les idées de sorties pour le week-end

250 kms d'itinéraires de randonnée dont l'entretien est financé par la Communauté de communes.

19h00

Monsieur Vallée sort ses déchets recyclables et ordures ménagères, ils seront collectés le lendemain.

Les habitants et entreprises ont été équipés en bac jaune pour faciliter le tri des déchets recyclables.



20h30

Les enfants sont couchés, les parents peuvent finaliser leur projet d'agrandissement. Le dossier sera instruit par le service urbanisme de la Communauté de communes.

Deux pôles instructeurs pour la gestion de vos demandes d'urbanisme à Montville et Buchy.

La Communauté de communes assure l'entretien et l'aménagement de plus de 45 000 m² de routes sur le territoire.



PLAN CLIMAT AIR

ÉNERGIE TERRITORIAL



Quelles solutions sur le territoire ?

Le Plan Climat Air Énergie, c'est quoi :

5 objectifs

Il s'agit d'élaborer un plan d'action concret, visant tout à la fois à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Se préparer au changement climatique en cours
- Renforcer la sobriété énergétique,
- Développer les énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air

Une obligation

L'élaboration de ce Plan Climat est une obligation pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Une opportunité

La Communauté de communes a décidé de saisir cette occasion pour agir, véritablement, face aux enjeux qui menacent la Planète... et notre territoire. **Elle souhaite faire de cet exercice une démarche porteuse, ambitieuse, innovante et participative.**

Une démarche participative

Forum citoyen, ateliers thématiques, tous les habitants du territoire peuvent participer à son élaboration.

Quelques chiffres sur Inter Caux Vexin

51% de l'énergie consommée provient du bâti

71% des énergies consommées sont des énergies fossiles

88% des actifs se rendent au travail en voiture



Le PCAET en 4 grandes étapes :

Pour en savoir plus
www.intercauxvexin.fr
rubrique PCAET

2020



DIAGNOSTIC

État des lieux des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) et prévisions à l'horizon 2050

2021



STRATÉGIE ET CONCERTATION

Réunions de partage du diagnostic, ateliers participatifs, élaboration d'une stratégie de transition énergétique et climatique

2022



PLAN D'ACTION

Proposition d'un plan d'action, étude des impacts et de la faisabilité. Dépôt et validation réglementaire du Plan Climat



MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

**“ Construisons ensemble notre plan d'action !
Tous concernés : citoyens, entreprises, associations, administrations, élus...
Vous avez tous un rôle à jouer à la hauteur de vos capacités à agir. ”**



Le club climat

Le Club Climat est constitué de citoyens volontaires souhaitant s'impliquer avec Inter Caux Vexin dans la démarche de construction du Plan Climat.

Véritable espace d'échange et de concertation citoyenne, le Club Climat permet à chacun de s'investir de façon concrète en proposant idées et initiatives. Citoyens et élus se sont déjà engagés dans cette démarche et ont pu participer à différents ateliers thématiques entre octobre et décembre 2021.



Si une réaction collective est indispensable à l'échelle de notre Territoire, nous avons tous individuellement les moyens d'agir : énergie, mobilité, consommation, gestion des déchets...

La communauté de communes Inter Caux Vexin vous accompagne déjà grâce à plusieurs dispositifs : conseil en rénovation énergétique, aires de covoiturage, équipement des foyers en bac de recyclage...

Le forum citoyen

La Communauté de Communes a missionné un cabinet expert pour réaliser un diagnostic de notre territoire, au regard du changement climatique.

Pour découvrir ce diagnostic complet, les tendances à l'horizon 2050 mais aussi les points forts et les faiblesses de notre territoire, rendez-vous sur :

[climat-intercauxvexin.fr](https://www.intercauxvexin.fr)

Réagissez sur le forum, car c'est avec l'ensemble de vos remarques et de vos propositions que sera construit ce Plan Climat.

Rencontre avec :



Philippe PICARD
Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace
Maire de Blainville-Crevon

Quels sont les grands enjeux de notre territoire pour les années à venir ?

Inter Caux Vexin est un territoire attractif, agréable à vivre, proche de la métropole Rouennaise, il dispose de nombreux atouts pour rester un espace rural vivant et un territoire d'avenir.

Face au réchauffement et au changement climatique la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a décidé de s'engager dans une démarche visant à limiter les impacts de ces évolutions climatiques, en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre. Il nous faudra nous engager à être beaucoup moins dépendant de la voiture individuelle, à développer la possibilité d'utiliser les transports collectifs et pour cela rendre plus performants les réseaux existants. Nous allons devoir être économes en énergie, en consommation d'espaces fonciers. Nous devons soutenir les habitants et les acteurs de notre territoire intercommunal dans leur engagement pour limiter ce réchauffement climatique.

Soyons des acteurs volontaires, ne subissons pas.

Pourquoi l'échelle de l'intercommunalité pour un plan climat ?

L'échelle de l'intercommunalité est fixée par la loi, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les territoires de plus de 20 000 habitants. C'est une bonne échelle entre les communes, le département ou la région. Les compétences prises par la Communauté de Commune nous permettent déjà de pouvoir réfléchir à certaines actions à mettre en place.

Ces compétences, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique, de la gestion des déchets et plus récemment de la compétence mobilité, nous permettent d'agir ou de fédérer les initiatives d'acteurs locaux.

Notre rôle est de coordonner, d'accompagner et de définir les priorités de ce plan climat pour notre territoire. La loi Climat et résilience fixe des objectifs, que ce soit en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre ou que ce soit en matière de consommation d'espace par exemple, à l'horizon 2050 avec un point d'étape en 2030.

Nous allons devoir, à tous les niveaux, être motivés pour tenir les différents objectifs et assurer la pérennité de notre territoire.

Vous êtes un certain nombre à l'avoir compris en participant au club climat, au forum citoyen et aux ateliers thématiques.



Pour plus d'informations sur la rénovation de l'habitat, rendez-vous en page 11 ou sur [intercauxvexin.fr](https://www.intercauxvexin.fr), rubrique « à votre service ».

PETITE ENFANCE

Les Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s deviennent les Relais Petite-Enfance

Les Relais Petite-Enfance (RPE) sont des points de référence et sources d'information sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs sur le territoire de la communauté de communes Inter Caux Vexin : assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, gardes à domicile, Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et autres établissements d'accueil du jeune enfant.

Ouverts aux parents, futurs parents, assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et autres professionnels de la petite-enfance, les Relais Petite-Enfance (RPE) vous accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches pour améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Au Relais Petite-Enfance vous trouverez :

- un accompagnement dans le choix du mode d'accueil correspondant le mieux à vos besoins,
- la liste des lieux d'accueil du jeune enfant sur le territoire Inter Caux Vexin,
- des informations sur votre statut d'employeur (choix de mode de garde, droits et obligations du parent-employeur, aides financières, etc.) ou de salarié (contrat de travail, démarche d'agrément, formation de professionnalisation, etc.),
- un lieu gratuit où partager des temps d'accueil collectifs avec d'autres parents, enfants, assistant(e)s maternel(le)s et autres professionnels de la petite-enfance, pour favoriser l'échange et la socialisation de l'enfant,
- un soutien et un accompagnement pédagogique de la part de l'éducatrice.

En chiffres

3 Relais Petite-Enfance

3 Crèches communautaires

553 Assistant(e)s Maternel(le)s

Rencontre avec :



Dany LEMETAIS

Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale
Maire de Fontaine-le-Bourg

Comment la communauté de communes renforce-t-elle la structuration de la filière Petite Enfance sur son territoire ?

Au-delà de la gestion des trois crèches multi-accueil communautaires, les trois relais petite enfance (RPE, ex RAM) accompagnent les assistant(e)s maternel(le)s dans la formation et la valorisation de leurs compétences et expériences (via la VAE et le CAP « Accompagnant Petite-Enfance »). En organisant des temps d'échange et de rencontre entre les assistant(e)s maternel(le)s et des intervenants du développement et de la psychologie de l'enfant autour de thèmes validés par les assistante(e)s maternel(le)s.

La semaine de la petite-enfance aura lieu du 19 au 26 mars 2022, comment Inter Caux Vexin s'inscrit-elle dans cet évènement national ?

Les éducatrices des RPE et leurs partenaires élaboreront un programme d'animations ouverts aux parents, grands-parents et les assistant(e)s maternel(le)s en lien avec le thème national «(Re)trouvailles». La newsletter mensuelle « Bulle petite-enfance » ainsi que les publications facebook de la communauté de communes seront également orientées sur des articles en lien avec cet évènement national.

Trois Relais Petite-Enfance sur le territoire :

à BUCHY
Tél : 02.32.19.06.82 ou 06.48.37.12.36
Mail : valerie.dantan@intercauxvexin.fr

à MARTAINVILLE-EPREVILLE
Tél : 02 35 23 92 33 ou 06 74 48 95 34
Mail : zaina.descamp@intercauxvexin.fr

à CLÈRES
Tél : 02 35 37 06 77 ou 06 74 13 54 80
Mail : ram.cleres.montville@orange.fr

La Bulle Petite enfance

Une newsletter dédiée au développement de l'enfant



Inscrivez vous sur intercauxvexin.fr
ou
Flashez ce code



LEADER

Un soutien financier européen pour des projets locaux

Le Pays de Bray et la communauté de communes Inter Caux Vexin se sont associés pour gérer en commun une enveloppe de fonds européens LEADER, de près de 2,8 millions d'euros, au bénéfice des porteurs de projet du territoire. **60 projets ont ainsi pu voir le jour depuis 2016, dont 11 sur Inter Caux Vexin.**

Une enveloppe supplémentaire de 800 000 € attribuée à notre territoire. Donnez vie à vos projets, lancez-vous dans l'aventure LEADER !



LEADER s'adresse aux acteurs du territoire, public ou privé (associations, entreprises, exploitants agricoles, etc), qui proposent un projet s'intégrant dans les orientations stratégiques de celui-ci.

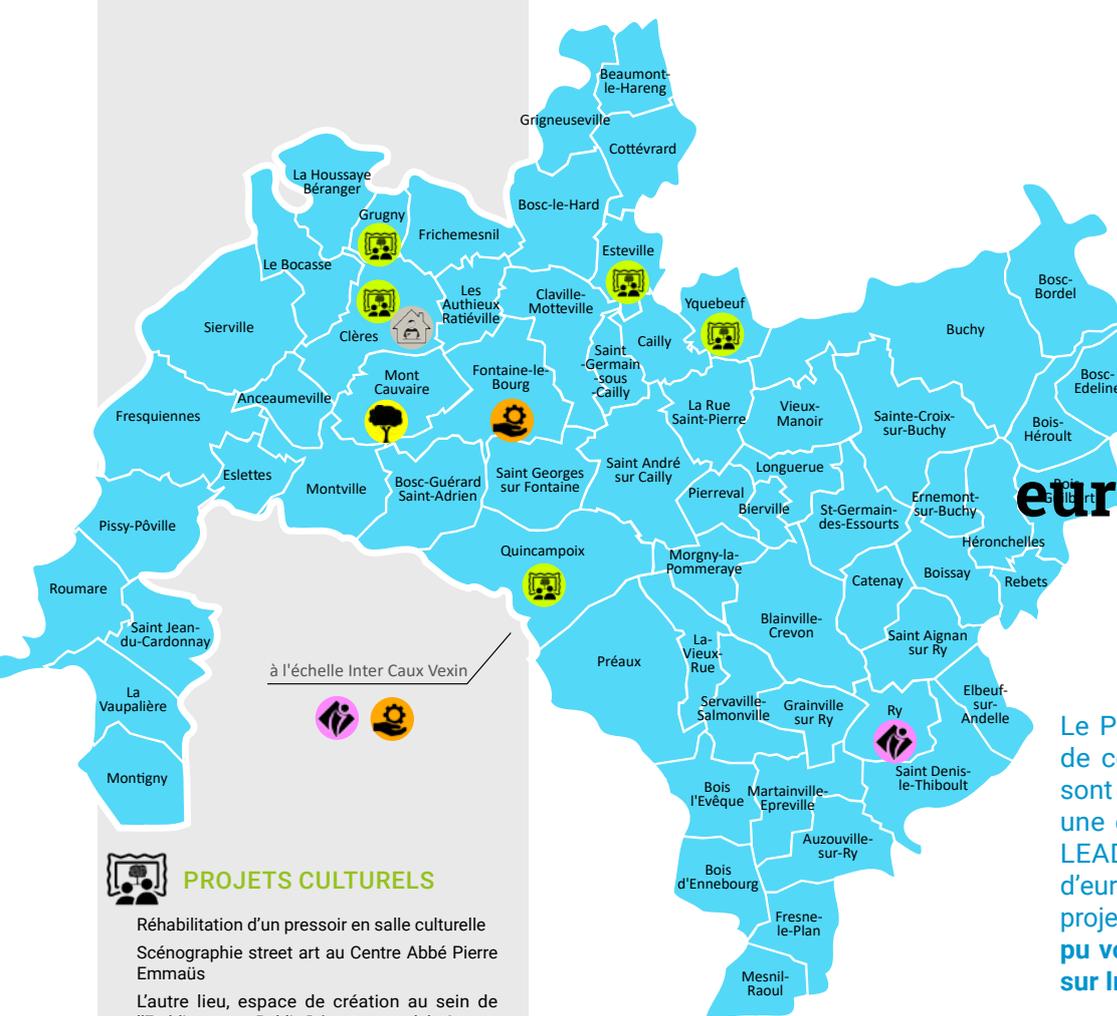
Les thématiques concernées s'articulent autour de deux axes principaux :

Augmenter les retombées économiques locales en valorisant les ressources

- Soutien aux filières agricoles
- Développement et structuration des filières touristiques
- Valorisation et ouverture des milieux naturels

Adapter l'offre de services à la population et aux entreprises en anticipant les mutations du territoire

- Organisation du travail et formation
- Services aux personnes
- Coopération et diversification de l'offre



à l'échelle Inter Caux Vexin



PROJETS CULTURELS

Réhabilitation d'un puits en salle culturelle
Scénographie street art au Centre Abbé Pierre Emmaüs
L'autre lieu, espace de création au sein de l'Établissement Public Départemental de Grugny
Micro-Folie, le musée numérique
Étude pour la transformation de la Chapelle du Tôt en espace culturel



PROJETS TOURISTIQUES

Création d'outils d'information et de communication par l'Office de tourisme Normandie Caux Vexin : carte touristique, photothèque, vidéos promotionnelles, bornes d'information numériques
Aménagement des itinéraires de randonnée inscrits au Schéma Inter Caux Vexin



ENVIRONNEMENT

Valorisation d'un espace arboré de 35 hectares en espace sensoriel à l'Institut Médico-Educatif



SERVICES

Création d'un multiservices
Mise en œuvre de solutions de déplacement innovantes et structurantes sur Inter Caux Vexin



NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION AU TRAVAIL

Création d'un tiers lieu



Musée Numérique Micro Folie à Yquebeuf



Plus d'informations sur : www.intercauxvexin.fr rubrique LEADER



3 DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

à votre service

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin compte sur son territoire trois déchetteries situées sur les communes de Bosc-le-Hard, Buchy et Montville.

Quelle déchetterie pour ma commune ?



Plus d'informations sur les conditions d'accès, de dépôts et sur les types de déchets acceptés, sur intercauxvexin.fr rubrique « les déchetteries »

Badge d'accès : mode d'emploi

Pour accéder aux déchetteries communautaires, un badge électronique doit être présenté à l'accueil. **Ce badge est attribué gratuitement par les agents de la déchetterie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité (pièce originale, photocopie non acceptée).** Il n'est délivré qu'un seul badge par foyer. Tout prêt de badge est interdit.

Que faire en cas de perte ou de vol de votre badge de déchetterie ?

Prévenir au plus vite la Communauté de Communes afin de bloquer son utilisation. Un nouveau badge sera remis sur présentation des mêmes pièces justificatives. Il sera délivré par les agents de la déchetterie et facturé au prix de 15€.

Les horaires de vos déchetteries intercommunales

Buchy

du 1/03 au 30/09 :

- **lundi**
14h - 18h
- **le mercredi et le vendredi**
9h - 12h / de 14h - 18h
- **le samedi**
9h - 12h / 13h - 18h

du 1/10 au 28/02 :

- **le lundi**
14h - 17h
- **Le mercredi, le vendredi et le samedi**
9h - 12h / 14h - 17h

Bosc-le-Hard

du 2/05 au 31/10 :

- **le lundi et le mercredi** :
14h - 17h
- **le vendredi et le samedi** :
9h - 12h / 14h - 18h

du 2/11 au 30/04 :

- **le lundi et le mercredi** :
14h - 17h
- **le vendredi et le samedi** :
9h - 12h / 14h - 17h

Montville

du 15/06 au 15/09 :

- **le lundi** :
9h30 - 11h45 / 14h - 18h15
- **du mardi au samedi** :
8h30 - 11h45 / 14h - 18h15

du 16/09 au 14/06 :

- **le lundi** :
9h30 - 11h45 / 14h - 17h15
- **du mardi au samedi** :
8h30 - 11h45 / 14h - 17h15





ACTES D'URBANISME :

Inter Caux Vexin simplifie vos démarches en ouvrant un guichet numérique

Vous avez désormais la possibilité de déposer de manière dématérialisée vos demandes d'urbanisme. Simple et sécurisé, ce service gratuit permet aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Il vous donne la possibilité de suivre l'instruction de votre demande en temps réel et de conserver les pièces de votre dossier aussi longtemps que nécessaire.

Plus d'infos : www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU



LES DERNIÈRES ACTUS

de votre territoire sont sur Facebook !

Rejoignez-nous sur Facebook ! Retrouvez toutes les informations utiles dans votre vie quotidienne comme en situation exceptionnelle, suivez l'actualité du territoire et des services intercommunaux :

www.facebook.com/intercauxvexin



L'ESPACE CONSEIL FAIRE DEVIENT ESPACE FRANCE RENOV'

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ? Vous souhaitez maîtriser vos dépenses énergétiques et obtenir des conseils sur les aides financières mobilisables ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller France Rénov', et bénéficiez de conseils neutres et gratuits, adaptés à vos besoins, pour vous lancer dans vos travaux en toute sérénité. Des permanences proches de chez vous, sur rendez-vous :

- **Le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h**
Pôle intercommunal de Martainville-Epreville
- **Le 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30**
Mairie de Fontaine Le Bourg
- **Les 2^{ème} & 4^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30**
Pôle intercommunal de Buchy



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Approuvé le 12 avril dernier, le PLUi s'applique désormais sur les 13 communes de son périmètre :

Auzouville-sur-Ry, Bois d'Ennebourg, Bois l'Évêque, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thiboult et Servaville-Salmonville.

Pour le consulter, rendez-vous sur le portail national :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Votre projet se trouve en dehors de ce périmètre ? Geoportail vous permet également de consulter les documents d'urbanisme s'appliquant sur votre commune.

MOBILITÉ

La communauté de communes met en œuvre depuis plusieurs années des actions visant à améliorer la mobilité durable de ses habitants : élaboration du Schéma Local de Déplacements, accompagnement dans la réalisation de projets d'aire de covoiturage (à Vieux-Manoir, Eslettes, Martainville-Epreville) de pistes cyclables ou de mobilité douce.

Récemment, la communauté de communes a décidé d'amplifier son action en devenant l'autorité organisatrice de la mobilité avec pour objectifs :

- de définir une stratégie claire des mobilités à l'échelle de la communauté de communes,
- d'identifier les solutions de mobilités et d'aménagement à l'échelle intercommunale,
- de transformer le Schéma Local de Déplacement en un Schéma Communautaire de Mobilité,
- de promouvoir et d'accompagner la mise en place de projets de mobilité en concertation avec la population et les acteurs du territoire.

Pour favoriser le développement du covoiturage en Seine-Maritime, le Département met gratuitement en relation les conducteurs et passagers par le biais du site internet : www.covoiturage76.net



VOUS ÊTES À LA
RECHERCHE D'UN
**EMPLACEMENT
STRATÉGIQUE**
POUR VOTRE
ENTREPRISE ?



**LA ZONE D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES POLEN 2**

située à Eslettes propose des terrains viabilisés
immédiatement disponibles dans un environnement privilégié.



Une ZAE de 30 hectares à proximité de
Rouen, **au pied de l'échangeur A151,**
connecté aux autoroutes A150 / A28 / A29



6 hectares d'espaces verts, des
cheminements piétons et cyclables,
des aires de pique-nique

Pour plus d'informations,
Contactez Sandra BRIEL
au 02 32 93 91 10
ou par mail :
sandra.briel@intercauxvexin.fr

